

Subventions aux associations de quartier et diverses

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 4^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

	Obtenu en 1991	Proposition 1992
I - Associations de quartier		
Comité de Quartier de Bregille	50 000 F	55 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	73 000 F	75 000 F
Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)	21 000 F	25 000 F
Club Photo de Planoise	3 000 F	5 000 F
La Passerelle de Planoise	20 000 F	20 000 F
Planois'elles	4 500 F	5 000 F
Association Palente-Village	5 000 F	5 000 F
La Torcolienne	4 000 F	4 000 F
Association Nouvelle Pelouse	2 000 F	2 000 F
II - Associations d'Anciens Combattants		
Fédération Nationale des Internés, Résistants et Déportés	2 500 F	2 500 F
Association des Déportés, Internés et des Familles de Disparus du Doubs	2 000 F	2 000 F
Fédération des Combattants de moins de 20 ans	1 000 F	1 000 F
III - Associations Nature		
Amis de la Nature	6 000 F	6 500 F
Club Orientation Comtois	1 500 F	1 500 F
Balise 25	1 500 F	1 500 F
Groupe Spéléo du Doubs	8 000 F	8 000 F
Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres	8 000 F	8 000 F
Groups Spéléo «Spiteurs Fous»	1 500 F	1 500 F
Groupe Spéléo «Les Nyctalopithèques»	3 000 F	3 000 F
Société Horticulture du Doubs	1 700 F	1 700 F
Doubs Nature Environnement	8 000 F	9 000 F
IV - Associations Loisirs		
Coopérative Philatélique des Jeunes	3 000 F	3 000 F
Kit Club	1 000 F	1 000 F
Rail Miniature 25	2 000 F	2 000 F
Tarot Club Bisontin	1 200 F	2 000 F
Reine Marulaz Echecs	3 000 F	1 200 F
La Tour Prends Garde !	2 000 F	2 000 F
V - Associations diverses		
Echel 25	40 000 F	5 000 F
Amitié Besançon	2 500 F	2 500 F
ARVIE	1 000 F	1 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 000 F	2 000 F
Comité de Loisirs et d'Actions de la Jeunesse	5 000 F	5 000 F
Coin de l'Amitié	3 600 F	3 600 F
Ligue des Droits de l'Homme	4 200 F	4 200 F
Prévention Routière	10 000 F	10 000 F
Société Protectrice des Animaux	24 000 F	24 000 F
Société Numismatique	1 000 F	1 000 F
Les Restaurants du Coeur	-	3 000 F
ORBIS (Association des Orpailleurs)	-	1 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	5 600 F	5 600 F
Phaestine-Amitié	1 000 F	1 000 F
ASPTT	7 000 F	5 000 F

La dépense totale, soit 327 300 F, est à prélever sur le chapitre 945.91 article 657 code service 41070 du BP 1992.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions proposées.